

# Chirurgie générale

## OC-AC-CH-1 Colique hépatique

Priorité : 2

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Professionnels habilités : | Infirmière ou infirmier clinicien travaillant au service de l'accueil clinique du CISSS du Bas-Saint-Laurent   |
| Clientèle visée :          | Personne âgée de 18 ans et plus, pour laquelle un diagnostic de colique hépatique en phase subaiguë a été posé par le médecin de famille.  |
| Indications :              | Personne qui requiert une prise en charge pour une investigation clinique dans un délai de 48 heures.  |
| Conditions :               | Répondre aux critères d'admissibilité du service de l'accueil clinique et être référé par le médecin de famille.   |
| Exclusions :               | <b>Aucune.</b> Si présence d'une exclusion : Refuser la demande et aviser le médecin traitant.   |
| Contre-indications :       | <b>Si depuis la réception de la référence médicale : T°B plus grande ou égale à 38,5°C; Syndrome infectieux : diaphorèse intense, frisson, anorexie, ictère; Douleur intense non soulagée par analgésique; Douleur prolongée de plus 12 h; Signes de cholécystite à l'échographie de l'abdomen.</b> Si présence de contre-indications : Référer la personne à l'urgence et aviser le médecin de famille. |
| Activités réservées :      | Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.   |

